

APPEL À CONTRIBUTIONS 2024/1

Date limite de réponse à l'appel à contributions : 1^{er} juillet 2023

Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale 2024-1

Études

Articles théoriques - Doctrine (sujets librement choisis par les auteurs)

La rubrique Études de la Revue de Droit comparé du Travail et de la Sécurité Sociale 2024/1 publiera des articles théoriques - Doctrine - sur des sujets librement choisis par les auteurs.

Format des contributions attendues

Les contributions attendues seront de langue française, anglaise ou espagnole, d'un volume maximal de **40 000 signes**, notes de bas de pages et espaces compris.

Les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- Le titre de l'article.
- Un résumé d'environ 400 caractères en français et en anglais, ainsi que des mots clés dans chaque langue (env. 5) permettant d'identifier le contenu de l'article.
- Le nom de l'institution ou de l'organisation de rattachement de l'auteur.
- Les champs de recherche et les références bibliographiques de l'auteur (deux publications au choix).
- Les adresses postale et électronique de l'auteur.

Calendrier

- Date limite d'envoi des propositions d'articles (résumé de 400 mots + titre) : **1^{er} juillet 2023**
À revue.comptrasec@u-bordeaux.fr en copie à marie-cecile.clement@u-bordeaux.fr
- Réponse aux auteurs : **30 juillet 2023**
- Date limite de remise des articles : **15 novembre 2023**

Procédure d'évaluation

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une double évaluation aveugle menée par des experts indépendants. Dans un premier temps, les propositions d'articles sont évaluées par le Comité éditorial qui juge de la recevabilité du manuscrit. En cas d'acceptation, le manuscrit est soumis à l'évaluation de deux évaluateurs externes. Lors du retour d'évaluation, des recommandations de modifications, mineures ou majeures, peuvent être formulées à l'auteur. **Toutes les demandes de modifications majeures impliquent une deuxième ronde d'évaluation par les pairs.**

Sur la base des évaluations, le Comité éditorial de la Revue prend la décision de publier ou non les manuscrits soumis.